



Collège provincial : une reprise prudente dans les institutions sociales et un retour d'expériences pour mieux appréhender les crises futures.

Déconfiner, oui. Mais avec prudence. Le Collège provincial de ce 4 juin a fixé les balises de la reprise d'activités dans plusieurs de ses institutions sociales. Il a aussi confirmé les conditions d'octroi du congé parental « corona » à son personnel. Pour tirer les leçons de cette crise et préparer des réponses futures, il a d'ores et déjà chargé son service d'audit interne de procéder à un retour d'expériences de situations vécues dans les principaux services provinciaux.

Comme dans l'ordinaire, la reprise des cours dans l'enseignement fondamental spécialisé, prévue le 8 juin, ne concerne qu'un nombre très limité d'élèves : de 5 à 10% de la population scolaire en moyenne. Le pouvoir organisateur provincial a donc décidé de ne pas y organiser de cours à proprement parler mais d'élargir l'accueil des élèves dans le cadre de garderies mises en place en fonction d'adaptations nécessaires à leurs besoins.

A l'approche de l'été, le Collège a également autorisé l'organisation de séjours de vacances pour les bénéficiaires des ses Instituts médico-pédagogiques à condition qu'ils respectent les normes de sécurité en vigueur en juillet-août en Belgique et à l'étranger. Teralis, l'Asbl provinciale en charge des centres de vacances spécialisés de Collonges et Baratier, est chargée de prendre les mesures nécessaires à cet accueil des IMP de Ghlin, Marcinelle, La Louvière et Marchienne. Une bouffée d'air frais en perspective pour des jeunes particulièrement fragilisés.

Concernant ses services résidentiels, la Province de Hainaut autorisera le retour en famille des jeunes à partir du 8 juin. Pour les adultes, par mesure de précaution, c'est la date du 1^{er} juillet qui est retenue.

Retours d'expériences

Posant un regard sur l'avenir, le Collège provincial a chargé l'AIP, son service d'audit et de conseil, d'une mission de retour d'expériences par rapport à la gestion de la crise du Covid 19. S'inscrivant dans les recommandations de l'OMS, le service

d'audit évaluera, de manière participative, l'impact de la crise sur les ressources humaines, la gestion financière, juridique et sécuritaire de l'Institution ainsi que les réponses apportées sur le terrain. La démarche servira à mettre en œuvre les plans de continuation d'activités (PCA) pour les principaux métiers provinciaux dans l'hypothèse d'une deuxième vague ou d'une autre crise sanitaire.

L'Inspection des Ressources humaines réalisera, pour sa part, une enquête sur le télétravail durant cette période du Covid19. Son objectif est de capitaliser sur les bonnes pratiques développées dans le cadre du travail à domicile mais également de réglementer et baliser ces expériences dans l'intérêt de l'employeur comme des agents.

Congé Corona

Le Collège provincial a également validé, pour l'ensemble du personnel statutaire, enseignant et non enseignant, la possibilité de bénéficier d'un congé parental « corona » octroyé sur base d'une allocation de l'Onem.

Cette disposition, valable jusqu'au 30 juin, sera présentée au prochain Conseil provincial et prendra cours avec effet rétroactif au 1^{er} mai.